

le quai Saint-Clair, augmentait ainsi la force du courant, et grâce à sa position garantissait les moulins contre tout accident qui aurait pu être causé par le choc des bateaux descendant le fleuve pour aborder à Lyon ou se rendre dans le midi de la France. Nous voudrions pouvoir donner ici une description détaillée de ces constructions flottantes destinées à la mouture des grains et appuyer notre description sur des preuves indiscutables, voire même sur des dessins; malheureusement nous n'avons trouvé aucun type des moulins en bois de cette époque et nous le regrettons au point de vue pittoresque, car lorsque les arts entrent dans les mœurs d'une nation comme ils y étaient entrés en France dans ces temps, rien n'échappe à leur influence et les moindres détails des objets même les plus usuels se ressentent toujours de cette distinction et de cette finesse élégante qui est leur essence.

La question si intéressante, pour une grande ville comme la nôtre, de la mouture des grains et des moyens les plus expéditifs comme aussi les plus commodes pour obtenir les résultats les meilleurs et les plus rapides, fixa toujours l'attention de notre édilité lyonnaise et des corps savants de la cité. C'est ainsi qu'en 1738, et sur la demande de M. Perrichon alors prévôt des marchands, l'architecte Delorme, né à Lyon en 1700, présentait un projet pour établir vingt meules tournantes entre le rempart de la Charité et l'île Mogniat, existant alors au-dessous de la jonction du Rhône et de la Saône; on arrivait directement au lieu désigné, par la rue d'Auvergne ouverte déjà et dont l'extrémité sud aboutissait aux remparts. Ce projet resta sans exécution car Lyon employait dans ce moment tout l'argent dont il pouvait disposer, à faire construire le quai de Retz, et l'on ignorait encore qu'une ville qui veut s'enrichir doit s'endetter. Il est probable cependant que la pensée de l'architecte Delorme